



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignement supérieur

Question écrite n° 62056

Texte de la question

M. Pierre Lasbordes attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le projet pédagogique pour l'enseignement supérieur présenté le 23 avril dernier. Cette réforme tend à faciliter la mobilité européenne des étudiants français. Malgré cette proposition, il n'en demeure pas moins que de nombreux étudiants ne pourront pas poursuivre leurs études à l'étranger faute de ressources financières suffisantes. Aujourd'hui, les institutions françaises et européennes octroient, dans le cadre de programmes spécifiques, des aides financières. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il entend prendre des mesures afin d'assouplir les conditions d'attribution de ces bourses.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lasbordes](#)

Circonscription : Essonne (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62056

Rubrique : Bourses d'études

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juin 2001, page 3339